Formulaire n°6



Service de l'assurance-maladie

Rte de Frontenex 62 1207 Genève

Personnes vivant en concubinage avec un ou plusieurs enfants issus de leur union

Demande de subside 2026

L'article 9 du Règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurancemaladie (RaLAMal) stipule que les RDU des conjoints, des partenaires enregistrés, ainsi que ceux des personnes vivant en concubinage, et faisant ménage commun avec un ou plusieurs enfants issus de leur union, sont cumulés pour fixer le revenu déterminant le droit au subside du groupe familial.



	ncernant le couple			
Adulte 1	Nom	Prénom(s)	Né(e) le	Assureur LAMal
	Nom	Prénom(s)	Né(e) le	Assureur LAMal
Advan				
Téléphone .				
O Dampias sa		a da la familla		
2. Données co	ncernant les membres Nom	Prénom(s)	Né(e) le	Assureur LAMal 2026
Enfant(s) à char	ge			
, ,				
silence ou de toute a ou pour un tiers des an au plus ou d'une	autre façon, induit une perso prestations indues d'une a	onne en erreur ou la confo ssurance sociale ou de l'a	tions fausses ou incomplètes, e rte dans son erreur, et obtient c de sociale, est puni d'une peine	le la sorte pour lui-même
	nistration fiscale cantonale e revenu et de fortune, tel		rise à communiquer au servic dossier fiscal;	e de l'assurance-maladie le
			uniquer son revenu détermi ent déterminant pour l'octroi d	
atteste avoi	r rempli ce formulaire de r	manière exacte et précis	э.	
Demandeur(ere	sse) Genève, le		Signature	
Concubin(e)	Genève, le		Signature	

5. Documents à présenter obligatoirement

1. Si l'un des concubins était titulaire d'un permis de séjour B ou L en 2024

• veuillez également compléter le formulaire pour les personnes imposées à la source, rempli et signé par les concubins.

2. Si l'un des concubins est né entre 2001 et 2007

 veuillez également compléter le formulaire pour les jeunes adultes nés entre 2000 et 2006, rempli et signé par les concubins.

3. Si l'un des concubins est arrivé à Genève en 2025 ou 2026

veuillez également compléter le formulaire d'annonce de changement de situation, rempli et signée par les concubins.

Informations importantes:

L'instruction de votre demande de subside nécessitera, dans certains cas, le calcul, de la part du service de l'assurance-maladie (SAM), de votre revenu déterminant unifié (RDU) 2026. Le montant de ce RDU 2026 sera communiqué au Centre de compétences du RDU.

Dans le cadre de l'entraide administrative prévue dans le dispositif RDU, le SAM peut être amené à demander ou à transmettre à d'autres services ou institutions faisant partie de ce dispositif des pièces ou des informations que vous lui avez fournies.